

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 43 [i.e. 44]

Artikel: La semaine-attractions
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

saires à son entretien ici. Vous vous doutez bien que mes moyens ne me permettent pas de le garder pour rien. Tout ce que je puis faire, c'est de lui donner le vivre, le couvert et l'instruction moyennant 26 louis d'or et 20 francs de Suisse par année. Il faudrait en outre qu'il fût pourvu à ses autres besoins. D'autres adultes paient 30 louis, et cette somme suffit à peine aux charges de ma maison, tant nous sommes écrasés en Suisse, depuis quelques années, par la cherté croissante de toutes les choses de la vie.

M. Gerber m'est arrivé ici presque sans un liard en poche, ayant prêté — sans risques, je le souhaite — quatre louis à un Israélite de Mulhouse. Je le nourris gratuitement pour le moment. Il n'aura donc pas à faire de grosses dépenses jusqu'à ce qu'il sache à quoi s'en tenir sur la libéralité des philanthropes qui s'intéressent à sa personne et au noble but qu'il poursuit. Faites, monsieur, je vous en prie, tout ce que vous pourrez pour hâter cette affaire, afin qu'il ne se berce pas d'un faux espoir, afin aussi de ne pas me contraindre à un sacrifice plus grand que ne me le permet ma situation.

Je me porte bien, Dieu merci, et me sens un regain de forces pour ma tâche d'éducateur. Mon ami Niederer, momentanément absent, est en bonne santé, lui aussi. Nous espérons tous deux que nos efforts seront profitables à l'humanité.

Je vous sais gré infiniment de votre bienveillante sympathie et vous prie, monsieur, de continuer à m'accorder une petite place dans votre souvenir.

Votre dévoué,
PESTALOZZI.

LES BÊTES AU TRIBUNAL

Au moyen-âge, les animaux qui causaient quelque dommage à l'homme étaient cités en justice, jugés et condamnés selon toutes les formes.

De 1120 à 1741, on a constaté une centaine de condamnations à mort et d'excommunications prononcées contre la gent animale, depuis l'âne jusqu'à l'innocente sauterelle.

Les bêtes pouvaient être traduites en justice individuellement pour des faits isolés ou citées en bloc pour les dommages occasionnés à la population par la manière de vivre de l'espèce incriminée.

Les plus fréquents des méfaits isolés retenus par l'accusation sont des blessures faites par un animal domestique et ayant ou non causé mort d'homme. Les animaux étaient également pu-

pauvre jambe... Une heure après, je la vis étendue sur la table...

Ma pauvre jambe! que je me dis, fidèle amie, adieu! Respect pour tes services! Dans la terre où l'on va te porter avant moi, repose en paix! Le reste suivra bientôt.

La nuit fut bonne. Le lendemain, Henriette et Louis vinrent me demander où je désirais que cette jambe soit enterrée.

— Eh bien! qu'en sais-je, moi? Faites voir d'abord une bonne boîte; mettez-y des fleurs; puis, sur le couvercle, vous écrirez mon nom, la date et un mot d'amitié: « Respect et honneur à une fidèle servante! » Pour l'endroit à choisir, allez creuser un trou au bas du pré, sous le grand poirier, au bord de la route. Quand vous aurez recouvert cette petite bière, vous planterez quelque chose: prenez le joli rosier du bout du jardin.

Ainsi fut fait.

Au bout de trois mois, grâce à Dieu et grâce aux soins de mon brave docteur, je pus me mettre de pointe comme il faut et essayer ma première jambe de bois. Si j'étais triste d'une façon, je fus bien content de l'autre. Quand je fus droit, bien habillé, le pasteur qui m'avait bravement visité me fit un bout de prière et me lut mon psaume: le 103. Appuyé sur son bras d'un côté, et sur une canne de l'autre, je redescendis pour la première fois l'escalier.

nis comme complices des usages contre nature ou pour avoir violé les lois d'icelle. Un infortuné coq suisse, considéré sans doute comme coupable de sorcellerie, fut jugé, condamné et brûlé vif à Bâle, en 1749, pour « s'être permis de pondre lui-même un œuf ».

Pendant l'instruction du procès, les bêtes étaient « mises en état d'arrestation » et leur nourriture figurait dans les frais.

Certaines espèces, avons-nous dit, pouvaient être jugées et condamnées en masse. Les rats, les hannetons, les chenilles, les limaces, les sauterelles et autres insectes, grands destructeurs de récoltes, de même que les oiseaux ou les poissons connurent maintes fois les rigueurs de la loi.

Tous ces procès étaient plaqués avec solennité; on y déployait un grand luxe de mise en scène et de formalités de procédure, de plaidoyers, de répliques, d'expertises, de contre-expertises, etc., etc. En 1836, une truie ayant déchiré le visage et les bras d'un manufacturier, fut condamnée à être mutilée de la même manière. Quand l'animal fut mené sur le lieu du supplice, il était accourré d'une veste, d'un haut-de-chausse et de gants, et, afin que l'illusion fût plus complète, il portait sur la tête un masque représentant une figure humaine. Des gants étaient fournis au bourreau pour lui éviter un contact immédiat avec l'accusé.

Un enfant ayant été mangé par un troupeau de porcs, tous les coupables furent pendus.

L'habitude d'exécuter les animaux en grande pompe a survécu de beaucoup au moyen-âge. En Lorraine, bien des personnes se souvenaient encore, à la fin du siècle dernier, d'avoir assisté à des exécutions solennelles de chats. On dressait, sur la place du Marché, des bûchers sur lesquels on plaçait des cages renfermant chacune un de ces animaux. Le clergé et les principaux fonctionnaires de la ville assistaient à ces holocaustes.

Les procès intentés à toute une espèce animale sont les plus nombreux et les plus intéressants. Ils étaient surtout de la compétence des tribunaux ecclésiastiques. Les animaux étaient alors condamnés à être maudits ou excommuniés.

On reconnaissait aux animaux le droit à la vie, à la nourriture et au soleil, mais on les priait, en même temps, de sortir des cantons qu'ils désolaient et de se réfugier dans ceux où ils ne pourraient nuire à personne. Cette prière demeurant sans effet, on leur intimait l'ordre de vider, en quelques jours ou en quelques heu-

En vérité, il n'y avait pas de quoi être fier avec cette jambe de bois de tilleul! Clopin-clopant, j'arrive au jardin. Quand je revis de nouveau le soleil et les fleurs, mon cœur et ma tête firent de telles gambades que je croyais m'évanouir.

— Il nous faut aller voir jusqu'à l'endroit où ils ont mis ma jambe! que je dis au ministre.

Et, bras dessus bras dessous, on fit la parade à nous deux. Pas besoin de dire que nous n'avons culbuté personne... Quand je vis ce pauvre petit tertre, qui semblait fait pour un enfant, quand je vis ce rosier en fleurs, lorsque là j'ai entendu le pasteur, — un ami aussi celui-là, — me dire, pour m'encourager, de ces raisons qui vous restent, j'ai essuyé, je ne vous le cache pas, une larmette qui m'a fait du bien. Je me suis dit souvent, dès lors, à propos de ça, qu'il suffit souvent d'un seul mot dit au bon endroit pour vous remettre. Quant à notre pasteur, il savait toujours où le trouver. Il faut dire que c'était un homme de sorte et de piété, que sa paroisse, il la menait bien et qu'il la tenait, pour ainsi dire, à bras tendu.

Ce soir-là, pour fêter ma première sortie, on fut à dîner tous ensemble. Ma chère Henriette nous fit un gala d'extra avec une bonne soupe pleine de jolis gremailons à la farine, des greubons, des schnitz, du jambon, etc., sans compter des beignets pour le dessert. Ce fut mon corailon de Louis qui but à ma santé. Quant à Hanz, adieu!

res, le territoire infesté. En 1587, les habitants de Saint-Julien offrirent une pièce de terre de deux hectares et demi « de laquelle les sieurs avocat et procureur d'iceux animaux se vœulent contenter ». Ils se réservaient le passage à travers ce terrain et proposèrent de faire immédiatement, en faveur des insectes, un contrat de cession « en bonne forme et valable à perpétuité ». Le procureur des insectes déclara que le terrain cédé à ses clients était stérile et qu'ils n'y pouvaient vivre. On nomma alors des experts, et les choses traînèrent en longueur.

Vingt-deux pays en cinq vers. — Pour fixer dans la mémoire de ses élèves les noms des vingt-deux cantons, un magister villageois arrangeait ainsi ces noms :

Argovie et Fribourg, Bâle, Soleure et Berne, Genève, Uri, Glaris, les Grisons et Lucerne, Zoug, Schaffhouse, Zurich, St-Gall, Vaud, Neuchâtel, Thurgovie, Unterwald, le Valais, Appenzell, Le Tessin et Schwytz, tous fiers du nom de Tell.

La semaine-attractions.

Théâtre. — Enfin, demain dimanche, commencent les matinées. On les attendait avec impatience dans tout le canton. Il faut habiter Lausanne pour pouvoir aller aux représentations du soir; or, tous les Vaudois ne sont pas à la capitale. Et puis, il y a aussi les Lausannois qui n'aiment pas se coucher tard. Demain donc, après midi, M. Bonarel nous donnera *L'Espionne*, de Sardou. Le soir, à 8 heures, *Les Deux Madame Delaune*, une pièce toute de sentiment, et *La Carotte*, un éclat de rire. — Mardi, un joyeux vaudeville, *Francs-Maçons*!

Le *Kursaal*, lui aussi, donne des matinées, le dimanche; elles sont très courues. Il faut bien dire qu'avec les spectacles qu'offre M. Tapie, on ne peut résister à l'invite. Tout y est, la variété et la qualité; c'est-à-dire les deux principaux garants d'une agréable après-midi ou soirée. Il est des personnes qui ne demandent que cela. On les comprend.

D'ailleurs, ce ne sont pas les occasions de distraction qui manquent, à Lausanne. Le *Théâtre du Peuple* vient à peine de terminer la brillante série des représentations de *Légionnaire par vengeance*, qu'il monte déjà un nouveau spectacle. Mardi prochain, il nous donnera *Le Duel*, de Lavedan, et un lever de rideau *L'Article 330*, de G. Courteline.

Sans rival pour l'entretien de la chaussure

Brillant du Congo

Donne sans peine un brillant superbe. Assouplit et conserve le cuir. — En vente dans toutes les épiceries.

Exiger la marque „Congo“

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.

bonjour! depuis deux mois il était loin. Il avait reçu son congé.

Maintenant, ce n'est pas le tout que ça!... Quinze années se passent. Qu'arriva-t-il? Ensuite d'affaires de famille et d'un partage, voici que le pré où j'avais fait enterrer ma jambe passe en d'autres mains.

— Matin! que je dis à mes enfants, les voisins auront bien le pré d'en bas, puisqu'il leur revient, mais jamais de la vie je ne leur laisserai ma jambe ni mon rosier. Louis! tu viendras demain matin avec moi. Tu prendras la pioche et la pelle, et nous transvaserons tout le commerce.

Ça y est!... c'était un mardi, le jour de la foire, vers les neuf heures. On se mit à arracher le rosier et à soigner ses racines. En creusant plus profond, voici, sur un débris de planche pourrie, un petit morceau de papier. On y lisait encore ce seul mot: « Respect... » Ça me donna un coup, mais un coup que je ne saurais dire. A ce moment, je revis tout ce qui s'était passé il y a quinze ans. Je revis mes belles années, alors que je pouvais courir partout où je voulais... Avec un nouveau coup de pioche, voici des petits os qui se montrent! c'était mon pied qui revoyait la lumière! Voici ensuite le reste: les tibias, — comme disait le docteur, — la rotule et enfin le gros os... Ma parole, on y distinguait encore la trace de la scie! On voyait l'endroit où mon brave chirurgien avait d'abord commencé, puis où il s'était repris pour s'emmoder ensuite pour de bon...

(A suivre.)